



RÈGLEMENT D'UTILISATION

SALLE DE LA CHÊNAIE

***Ce règlement s'applique en complément
du règlement général des salles***

1 – CAPACITÉ D'ACCUEIL

Maximum 80 personnes assises

2 - MATÉRIEL

17 grandes tables

80 chaises

Les tables et chaises mises à la disposition des utilisateurs, sont à manipuler avec ménagement et attention.

Après utilisation, les tables et chaises seront maintenues en place.

3 – RESTAURATION

La salle est réservée principalement pour les vins d'honneur ou repas froid.

Sont interdites :

- la préparation des repas chaud sur place,
- l'utilisation de réchaud à gaz,
- l'utilisation de plaques chauffantes électriques et de tout appareil de réchauffage de quelque type que ce soit.

Seul est autorisé, l'usage d'une cafetière électrique ou d'une bouilloire.

4- DÉCORATION

La salle est équipée de crochets muraux pour la décoration.

Aucune décoration ne doit être posée autre que sur ces crochets.

5 – STATIONNEMENT

Seul est autorisé, près de la salle, le stationnement de deux véhicules pour personnes à mobilité réduite.

Le stationnement est autorisé sur le parking du restaurant scolaire.